N° 155 — 12e Année — CINQ CENTIMES — Lundi 4 Juin 1900

RÉDACTION
ROUBAIX, 69, rue des Fabriques (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Hors et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas place de la Bourse, 10

Téléphone

Élection au Conseil Général
DU 3 JUIN 1900

Canton d'Orchies

CANDIDAT RÉPUBLICAIN

François HERBO
MAIRE D'ORCHIES
Conseiller d'Arrondissement

L'Élection d'Orchies

A Messieurs les électeurs
du Canton d'Orchies

Sous ce titre, les conseillers municipaux d'Orchies adressent aux électeurs du canton la circulaire suivante :

Messieurs,

Vous êtes appelés à élire un conseiller général.

Deux candidats sont en présence :

M. Herbo, maire d'Orchies et M. Dupont, maire de Beuvry.

Partisans de la Liberté la plus entière ; ennemis de la Révolution comme de toute Réaction ; ennemis surtout de l'hypocrisie et du mensonge qui consistent à salir ses adversaires par des vilenies sous le couvert de l'anonymat.

Nous, conseillers municipaux de la ville d'Orchies, protestons de toute notre énergie contre les insanités écrites par le journal la *Dépêche* et ne voulons pas le suivre sur le terrain des attaques personnelles et grossières, car nous ne vous parlerons que d'un candidat, M. Herbo.

Tous, vous le connaissez à présent, mais ce que nous croyons nécessaire de vous montrer, c'est la bonté de son cœur et ses qualités administratives.

François HERBO est un enfant d'Orchies. Élève de l'École primaire, il est arrivé par son intelligence et sa ténacité à acquérir les connaissances les plus approfondies et les plus variées.

Qui dans notre Canton ne connaît cet homme à la tenue si simple et aux goûts si modestes? Ceux qui comme nous, ont l'honneur et le bonheur de le rencontrer fréquemment dans ses occupations, savent combien il est bon pour l'ouvrier, serviable pour tous.

Possesseur d'une brillante fortune, il n'a jamais connu l'orgueil et jamais affecté la moindre fierté pour qui que ce soit. Tous ceux qui se présentent chez lui sont reçus avec la plus grande amabilité ; et, nous ne craignons pas d'être démentis en disant que les pauvres ont toujours eu la plus large part de son cœur et de sa sollicitude.

Ceux qui sortent de sa demeure sont toujours *encouragés* par ses paroles, *éclairés* de ses conseils, *soulagés* dans leurs douleurs ou *aidés* dans leur infortune.

Électeurs! nous n'en dirons pas plus, vous devez être renseignés.

Comme administrateur, l'éloge du maire d'Orchies n'est plus à faire.

Aux dernières élections, ses concitoyens viennent de lui renouveler leur confiance en lui donnant 715 suffrages. Malgré les attaques de ses adversaires, il fut élu le premier de sa liste, qui écrasa celle de quelques ambitieux accompagnés de vieux débris des anciens partis.

La popularité de notre maire tient entièrement dans sa devise « Liberté pour tous ». Nous défions ses adversaires d'en pouvoir dire autant.

Depuis treize ans que F. Herbo est à la tête de la municipalité d'Orchies, il serait difficile d'énumérer les nombreux travaux exécutés.

Nous sommes fiers de dire que bientôt il n'y aura plus, sur notre territoire, un seul chemin, si petit qu'il soit, sans être pavé. Cependant, non seulement il a trouvé le moyen de payer les dettes créées par ceux qui l'ont précédé et qui le combattent, mais même de faire des économies. (Il y actuellement un encaisse de 8,000 francs).

Contribuables, voilà le candidat que nous vous présentons. Juges-lui !

Cultivateurs du Canton, François Herbo est né parmi vous, il connaît aussi bien que tout autre vos besoins. Il sait combien vous souffrez de la crise actuelle. Il saura en toutes circonstances et mieux que tout autre, vous défendre et porter haut et ferme le drapeau de vos revendications auprès des Pouvoirs publics.

Ouvriers des champs et de l'usine, le Maire d'Orchies est un « enfant du peuple. » Depuis sa plus tendre enfance il vit au milieu de vous et connaît vos besoins.

Vous savez tous que dans sa tannerie, c'est plutôt un père qu'un patron. C'est ainsi qu'au sein de notre assemblée départementale, il saura défendre avec le courage et la ténacité que nous lui connaissons, les intérêts des classes laborieuses et voter les lois réclamées par tous les travailleurs.

Aux urnes tous, pour Fr. HERBO.

Vive la France ! Vive Orchies ! Vive la République !

Dessespringlle J.-B. et Naveau A., adjoints ; Henno J.-B., Bieuvé Henri, Caby Ferdinand, Delemer J.-B., Delaix Emile, Dhainaut F., Piedannat Victor, Lepetit J.-B., Dellaine Emile, Postenux Édouard, Laurent Charles, Delotombe Louis, Lebiane Louis, Reubrez Emile, Willecquet Louis, Lemaire Victor, Dennetierre Louis, Bocquet Arnould, Noé Victor, Sabille Emile, conseillers municipaux de la ville d'Orchies.

Un appel

M. Hector Simon adresse aux électeurs de Beuvry, l'appel suivant :

Mes chers Concitoyens.

Je recommande tout particulièrement aux électeurs de Beuvry de voter pour **François Herbo** comme conseiller général, car *lui seul* peut être utile au canton d'Orchies et nous rendre service.

Tout autre candidat, quel qu'il soit, étant élu, replongerait finalement notre canton dans le désarroi où il était, ce qui a fait que nos justes revendications n'ont jamais reçu des pouvoirs publics l'accueil qu'elles méritaient.

Vous en avez la preuve dans la question de l'alcool désaturé, qui, de toutes les questions à l'ordre du jour est bien celle qui intéresse le plus notre agriculture. Pourquoi n'est-elle pas encore résolue à votre avantage ? Parce qu'aucun gouvernement n'accorde jamais un bienveillance entière à ceux qui cherchent à le renverser. On leur donne de l'eau bénite de cour, ils n'obtiennent rien et reviennent «Gros-Jean comme devant».

Je pourrais vous parler d'autres questions qui vous touchent de plus près, M. Herbo vous en dira demain quelques mots dans sa profession de foi.

Le 29 juillet 1895, vous avez fait de François Herbo votre conseiller d'arrondissement sans qu'il soit candidat, vous en ferez votre conseiller général le 3 juin 1900.

Voyez vos amis, expliquez-leur qu'il y va de nos plus chers intérêts à tous de nommer un homme qui a le pouvoir de nous être utile.

J'espère que Beuvry donnera une écrasante majorité à

François HERBO, un vrai républicain

Il y a droit sous tous les rapports.

Hector SIMON.
Conseiller municipal.

Beuvry, le 26 mai 1900.

La Révolution continue

La loi même qui gouverne la Nature, c'est l'évolution, autrement dit la transformation éternelle. Ce qui est vrai de la Nature, l'est également du monde social.

Après l'éruption — tel un volcan — de la Révolution française et l'épopée grandiose du Premier Empire qui, en faisant triompher le principe de l'égalité civile, ont laissé en suspens tous les problèmes relatifs à l'organisation politique du pays, ceux concernant les libertés publiques, et tous ceux encore que posait l'entrée en scène des masses profondes du peuple, une première phase s'est déroulée, où le Pouvoir fut détenu par une bourgeoisie consistant, étroite d'esprit, de cœur glacé. Cette phase, la Restauration, issue des malheurs même du pays et de l'ignorance du peuple, aboutit à deux révolutions.

La première, celle de 1830, fut faite par la bourgeoisie elle-même, pour briser les prétentions du Roi qui ne déclarait rien moins que la guerre à « la démocratie turbulente qui a pénétré jusque dans nos lois et tend à se substituer au pouvoir légitime. »

Charles X avait voulu remplacer la presse par le régime de l'autorisation préalable et n'accorder l'électorat qu'aux électeurs à 300 francs dont le cens tout entier serait formé par l'impôt foncier ; il avait voulu sauver la religion et la royauté, il ne fit que déchaîner lui-même la démagogie par ses funestes ordonnances du 25 juillet, et en 3 jours d'insurrection, le dernier des Bourbons qui régna en France, fut vaincu et obligé de fuir à l'étranger.

La seconde Révolution, celle de 1848, fut dirigée par la démocratie contre la Monarchie constitutionnelle qui pratiqua jusqu'à l'absurde la politique de l'immobilité conservatrice et ne sut pas, en temps voulu, accorder l'extension du droit de suffrage et la réforme parlementaire.

La réforme électorale était nécessaire pour donner au peuple l'impression que l'intérêt de caste, les préjugés de classe, l'égoïsme des riches n'étaient point le seul obstacle qui s'opposât à la réalisation de ses rêves, encore confus, de rénovation sociale ; la réforme parlementaire s'imposait pour affranchir la Chambre du soupçon de servilité et de vénalité qui pesait sur elle.

Louis-Philippe ne voulut rien comprendre. Il sombra dans les journées de février 1848.

Avec 1848, commence une seconde phase qui se poursuit jusqu'en 1870. Installé subitement en maître dans l'édifice politique, le suffrage universel abdiqua bientôt au profit d'un dictateur pour s'éviter de tomber aux mains des anciens partis, et non sans avoir laissé commettre un véritable attentat sur l'Université en tolérant la funeste loi du 15 mars 1850, qui plaçait en réalité nos Ecoles sous la tutelle du Clergé. Cette fois encore la liberté pâtit et l'égalité politique ne fut plus qu'un vain mot elle-même avec les mœurs électorales de Napoléon le Petit.

Après les hontes et les ruines du Second Empire, l'égalité politique subsiste, la liberté revient. C'est à les acclimater dans ce pays que s'exerce la 3e République depuis sa fondation. La tâche est d'autant plus malaisée, que l'instruction des masses populaires qui eût dû précéder l'avènement à la souveraineté de la démocratie, ne l'a suivi que de très loin, et que l'éducation du peuple aux conditions nouvelles de la vie politique n'a pu se faire ni sous le régime de compression dont a souffert la génération précédente, ni au cours des luttes pour l'existence que la République a dû soutenir au 16 Mai, au temps du Boulangisme, ni de nos jours contre la réaction cléricale et nationaliste.

En abolissant les « maîtrises et les jurandes », en décrétant la liberté absolue et la libre concurrence, la Révolution française ne s'est pas aperçue qu'elle abandonnait le pauvre à la merci du riche; elle n'a pas vu qu'elle allait engendrer une nouvelle inégalité parmi les citoyens de ce pays, de nouveaux ferments d'envie, de haine peut-être, une nouvelle lutte des classes. Elle n'a pas vu que l'égalité politique suppose l'égalité économique et sociale, ou tout au moins une société dans laquelle une partie de la nation, celle qui travaille pour les autres et ne possède rien, n'est pas à la merci de celle qui possède tout. La révolution politique doit donc s'achever par la révolution économique. La grande industrie, les conditions nouvelles du Travail, la force des choses enfin, y poussent d'elles-mêmes. La liberté ne peut être qu'en s'adaptant aux contingences du milieu ambiant...

Si la République ne s'adapte pas aux besoins actuels de la démocratie, elle périra comme les régimes précédents sous le poids de ses fautes.

Les élections municipales dernières nous ont montré que Paris a toujours le goût des aventures — ainsi sous la Ligue, au temps de la Fronde, sous la Commune, avec le Général au cheval noir — mais ayons le courage de reconnaître que le nationalisme est le produit d'un mécontentement général. Il est le fruit d'une stérilité parlementaire funeste. Le parti républicain n'a plus d'idéal, il n'a plus ni organisation ni discipline. Or, le mouvement démocratique déborde. Déjà on aperçoit les masses qui se forment comme au soir des batailles, les unes hostiles à la démocratie et au développement de la Révolution, les autres, républicaines cette-là, que rien n'arrêtera dans leur marche vers une société nouvelle rêvée, et dont elles ont vécu depuis un siècle.

L'union des masses démocratiques, l'union des masses républicaines contre le parti antidémocratique et antirépublicain, voilà le but pour l'accomplissement des promesses faites à la démocratie.....

La Révolution continue.

DE FAVEROLLES.

LES ADRESSES
des Conseils Municipaux
AU MINISTÈRE

(Suite)

La Sentinelle (Nord)

Dans sa 1re réunion, le Conseil municipal de la Sentinelle a voté une adresse à M. le Président de la République et aux membres du Gouvernement.

Emmerin

Le Conseil, réuni le 1er juin, vote à l'unanimité des félicitations à M. le Président de la République, à M. Waldeck-Rousseau et à ses éminents collaborateurs, pour l'énergie qu'ils déploient dans la défense de la République.

Jumeaux

Les conseillers envoient le témoignage de leurs respectueuses sympathies à M. Loubet, président de la République, et celui de leur confiance en M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, l'engageant à persévérer dans son œuvre de défense républicaine contre les menées réactionnaires et nationalistes. »

Lorlanges

Le Conseil municipal à l'unanimité envoie ses respectueux hommages à M. le Président de la République, et à M. le Président du Conseil l'expression de ses vives sympathies et ses félicitations sincères pour son œuvre de défense républicaine.

Combronde

Les membres du Conseil municipal offrent à M. le Président de la République l'hommage de leur respectueux dévouement. Ils envoient à M. Waldeck-Rousseau et à ses collaborateurs l'expression de leurs félicitations pour l'œuvre de défense républicaine qu'ils ont accomplie avec tant de succès, dans l'intérêt supérieur de la démocratie.

Saint-Gervazy

Le Conseil adresse à M. Loubet, Président de la République, ses hommages les plus respectueux et exprime à M. Waldeck-Rousseau, ainsi qu'aux autres membres du gouvernement, l'assurance de son profond attachement et l'engage à continuer son œuvre de défense républicaine.

Roanne

« Le Conseil municipal de Roanne, réuni hors séance, est convaincu que le gouvernement de défense républicaine fera aboutir les réformes inscrites dans son programme. Il l'engage à tenir haut et ferme le drapeau de la République démocratique et à défendre énergiquement contre les menées cléricales et clérico-les droits de l'Etat laïque et les libertés acquises ; il l'engage, en outre, à se priver des fonctionnaires qui ont toujours combattu dans les rangs des adversaires de la République. »

LE CONGRÈS
des manufactures de tabac

Paris, 2. — Le 5e Congrès des préposés des manufactures de tabac et d'allumettes s'est tenu ce matin sous la présidence de M. Marseille, délégué de Toulouse, assisté de M. Roussel, délégué de Lille.

Assistaient à la réunion : les délégués de Bordeaux, Toulouse, Aix, Lille, Saintines, Paris Dieppe, Nancy, Morlaix, Limoges, Riom, Le Mans, Le Havre, Nantes, Marseille, Lyon, Nice, Nancy, ainsi que les délégués des divers magasins des départements.

La réunion a décidé le groupement des préposés en vue de former désormais une dénomination d' « Association professionnelle des préposés des manufactures ».

La réunion a décidé ensuite que les questions suivantes seraient soumises au directeur général des manufactures dans l'entrevue de cet après-midi, à 3 heures :

Titularisation des auxiliaires : incorporation des magasiniers dans le cadre général, dont on améliorerait la situation ; communication aux intéressés des motifs de leur retard dans l'avancement ; complément semestriel du cadre ; réintégration dans leurs grades des préposés relevant de maladie ou revenant de congé ; refuse sur les lignes de chemins de fer, etc.

L'ARTICLE DU JOUR

De « la Petite République »

L'EXÉCUTION

Hier, au Sénat, le général Mercier a été exécuté.

M. Delpech, en quelques paroles admirables de vigueur républicaine et de probité, a soulagé la conscience française.

Il a dit en face au général faussaire et meurtrier qu'il y avait au bagne des crimes moins criminels que lui. Et il s'est écrié avec une ironie poignante : « Comprenez Esterhazy dans l'amnistie : il se trouvera peut-être au pays des chouans une circonscription pour l'envoyer siéger au milieu de nous. »

Tout le parti républicain s'est associé aux paroles de flétrissure de M. Delpech, et la droite, qui sent peser sur elle le crime de cet homme, n'a pas osé le soutenir. Elle lui a fait à peine l'aumône de quelques applaudissements forcés.

Il est monté à la tribune, mais en accusé, on mieux en condamné. Ah ! quel premier effet de l'immanente justice ! Nous ne sommes plus au temps où le misérable jetait un innocent en proie à la meute antisémite. Nous ne sommes même plus au temps où il ergotait triomphalement à Rennes et empruntait son assurance et son apparente sérénité à la complicité des juges militaires.

Hier il a senti passer sur sa face blême le mépris public, l'éternelle flétrissure de l'histoire.

Bientôt, la vie sera intenable au bandit, mûre dans son crime comme dans un cachot.

Les républicains du Sénat l'ont flétri hier ; les républicains de la Chambre le flétriront demain.

La conscience du peuple lui crie : « Au bagne ! » L'humanité civilisée ne lui pardonne pas d'avoir pendant six années persévéré dans son crime.

Elle ne lui pardonne pas d'avoir pu vivre, d'avoir pu respirer pendant que l'autre, le martyr, hésitait au loin sous la condamnation abominable.

Oui, le châtiment commence. Le général Mercier a osé braver la conscience des hommes en entrant au Sénat : et c'est le Sénat qui, tout d'abord, le marque d'infamie.

Ah ! comme les pessimistes ont tort qui, dans leur impatience des réparations totales, méconnaissent l'œuvre de justice déjà accomplie et ne font pas à la République le crédit nécessaire ! Au moment même où on croit qu'elle sommeille, elle a de terribles réveils et elle mord jusqu'au sang ceux de ses ennemis qui s'assurait déjà dans une trompeuse impunité.

Aussi, peu importent les combinaisons juridiques et politiques par lesquelles le gouvernement croit utile de désembourber la vie publique de procès inutiles et fastidieux.

On peut discuter sur la valeur et l'efficacité de ces combinaisons ; pour nous qui persistons à penser que la vérité n'a rien à gagner à des redites qui lasseront en pure perte et énerveront l'esprit public, nous remercions M. Delpech d'avoir dénoncé le crime de Mercier au-dessus de toute amnistie.

Quoi qu'il advienne, la flétrissure est ineffaçable : l'homme est entré dans le mépris éternel, et il n'y a pas d'artifice qui le puisse sauver.

JEAN JAURÈS.

Nos Dépêches
Par Fil Téléphonique spécial

SÉNAT
Séance du 2 juin

Dans les Couloirs

L'affluence est encore plus grande qu'hier au Luxembourg. A part les malades, tous les sénateurs et, comme la Chambre au siège pas, la majorité des députés est venue au Sénat pour suivre la deuxième partie du débat sur l'amnistie. Quant aux tribunes publiques elles sont littéralement bondées. Les billets furent prime pour la seconde journée qui marquera dans les annales de la haute Assemblée.

LA SÉANCE

M. Fallières préside.

Au banc des ministres sont MM. Waldeck-Rousseau et Monis. Les sénateurs ne sont pas moins nombreux qu'hier. On remarque un grand nombre de députés dans l'hémicycle.

Le Projet de loi sur l'Amnistie

Discours de M. Trarieux

M. Trarieux continue son discours sur le projet d'amnistie.

Le projet du gouvernement ne peut, dit-il, amener la fin de l'agitation, car cette agitation a des causes profondes, indépendantes de l'affaire Dreyfus.

On a prétendu qu'elle mettait en jeu l'honneur de l'armée et qu'elle avait saisi excité des colères patriotiques. Il n'en est rien.

Quand Scheurer-Kestner a affirmé l'innocence de Dreyfus, il a soulevé des attaques furieuses. Cependant on n'était pas la première fois que l'on dénonçait un mon erreur judiciaire ; pourquoi ne pouvait-elle pas se tromper comme la justice civile ?

Pourquoi donc ce soulèvement contre Scheurer-Kestner ? Pourquoi cette campagne violente d'antisémitisme ? Et d'honnêtes gens trop crédules accueillent des mensonges et des calomnies de la presse ! (Applaudissements à gauche).

Vous eux qui se joignent à Scheurer-Kestner, vous aussi qui voulaient le respect de la justice, qui voulaient pas mettre un citoyen au ban de la nation sont attaqués et avec eux les protestants, les libre penseurs et tous ceux qui ne se rattachent pas au giron de l'Eglise romaine (Applaudissement prolongés à gauche).

Le comte de Blois. — Et ceux qui ont insulté l'armée ?

M. Trarieux. — Est-ce insulter l'armée que de dénoncer les collusions qui se sont produites autour d'un homme qui fut pendant plusieurs mois l'objet de manifestations triomphales. (Nouveaux applaudissements à gauche), que de dénoncer les faux, les crimes dont certaine se sont rendus coupables. (Interruptions à droite.)

M. Le Cour-Grandmaison. — Vous vous inspirez en faire contre un arrêt du conseil de guerre.

Le comte de Blois. — Vous insultez l'armée. (Interruption, tumulte prolongé.)

Le président. — L'orateur n'a pas insulté l'armée.

M. Trarieux. — On a pu croire un instant qu'on allait reprendre les croisades contre les Albigeois et ce n'est pas seulement à la tête de cette nouvelle croisade figurait le *Croix*, dirigée par les antisémitomètres.

Voix de droite. — Tout s'explique, vous êtes protestant. (Réclamations.)

M. Trarieux. — Pourquoi m'apostrophez-vous ? Pourquoi me traitez-vous de protestant quand vous savez que je ne le suis pas ? (Vifs applaudissements à gauche.)

Vous laissez voir ainsi les passions qui vous animent. (Applaudissements à gauche.)

(Au contraire de Mallié qui l'interrompt à plusieurs reprises).

M. de Mallié a-t-il juré de m'empêcher de parler ? (Interruptions et bruit).

L'affaire Dreyfus est devenue aux mains des adversaires de la République une machine de guerre contre nos institutions. Aveugle qui ne le voit pas! (Applaudissements à gauche).

Parmi les républicains, il en est qui ne pensent pas comme nous. Je ne doute ni de leur sincérité ni de la loyauté de leurs sentiments. Mais ceux-là ont des peurs pour ne pas voir, des oreilles pour ne pas entendre. (Protestations à droite et au centre).

M. Trarieux. — M. Sabline, je n'ai parlé de personne, je pourrai prendre mes paroles pour vous ? C'est une parole amicale que j'adresse à ceux qui ne sont pas de mon avis. Ce ne sont pas aux que nous avons trouvés en face de nous et ce n'est pas M. Sabline, à coup sûr, qui défend l'antisémitisme.

M. Sabline. — Je veux l'apaisement, et votre discours tend à l'empêcher.

M. Destieux-Junca. — C'est à vous que cela profite.

M. Sabline. — A moi ? L'affaire Dreyfus profite aux partis extrêmes, pas à moi.

M. Trarieux. — On a dénoncé comme cosmopolites ceux qui soutenaient la cause d'un innocent. On a dit que 38 millions étaient la dupe de l'étranger pour la cause de Dreyfus, et un certain nombre de mes concitoyens ont pu croire à l'existence d'un prétendu syndicat de trahison.

Les causes de l'affaire Dreyfus, les voici : Elle a eu sans doute pour point de départ la question d'innocence ou de culpabilité du condamné ; mais elle est née surtout d'un sentiment de révolte de certaines consciences contre la conjuration tramée pour infirmer la justice et la vérité.

Or, elle est sorte de la. Mais on s'est encore qu'une partie de la vérité. Derrière ce parvenu s'est trouvé une intrigue dont vous avez vu tous les développements. Pour ce réveil procédé que vous avez eu à juger.

Cette intrigue continue sous vos yeux. Vous en avez vu les effets lors des dernières élections municipales. Vous en voyez aussi les effets chaque jour dans les journaux hostiles. Ils ne criant plus aujourd'hui : « Vive l'armée ! à bas les juifs ! » ils crient : « Vive l'armée ! à bas le ministère ! à bas le président de la République.

L'amnistie n'améliorera rien. Il faut que le pays vois de quel côté sont les vrais républicains. Nous avons les fils de la Révolution ; nous avons affaire aux contre-révolutionnaires. Voilà ce qu'il faut comprendre en ce pays.

M. Briens. — Est-ce que la justice n'a pas prononcé ?

M. Trarieux. — Voilà pourquoi je ne voterai pas l'amnistie qui n'aura aucun effet. Je voudrais en faire avec une loi de désendrement qui sont une tache à notre législation. Je voudrais prononcer nous abrégations sous les principes de 89. C'est ainsi que nous nous montrerons à la critique et à la sécurité (Longs applaudissements à gauche.)

Discours du général Lambert

Le général Lambert s'étonne de voir un jurisconsulte éminent méconnaître le droit et la loi.

Dreyfus est un condamné. Vous devez vous incliner devant la chose jugée. Je voudrais que dans un exemple du mépris des lois et vous ne mérites pas le titre de législateur. (Très bien !)

Pour nous, Dreyfus est condamné. C'est la vérité légale, et nous ne pouvons pas comprendre qu'on la mette en doute devant les assemblées du pays.

L'orateur s'étonne également d'avoir entendu M. Trarieux accuser ses adversaires de pousser au mépris du Président de la République.

La personne du président est au-dessus de nos querelles. Nous devons tous le respecter. Pour moi, je proteste de mon attachement pour lui.

M. Trarieux dit que ses adversaires sont des cléricaux. Mais il y a des cléricaux de toutes les couleurs ; il y en a des noirs ; il y en a aussi des rouges et des jaunes. (Rires.)

Je suis d'avis que l'on doit respecter la parole que je vous rappelais tout à l'heure : « Il n'y a que des fous et des criminels qui pourraient attaquer l'ordre du conseil de guerre. » (Très bien.)

Je ne veux pas que l'on attaque l'armée.

M. Lourties. — L'armée, personne ne l'attaque.

INCIDENT

Le général Lambert. — M. Trarieux l'a attaquée dans la personne de ses chefs ; souffrez que je la défende.

Si on ne l'attaque pas ici on l'attaque au dehors.

Le président. — Si on attaquait l'armée ici, je ne laisserais à personne l'honneur de la défendre.

Le général Lambert. — J'ai, du reste, terminé. Je veux simplement, pour finir, citer une anecdote.

L'un des principaux généraux de Rennes, j'étais à Ems où m'avait envoyé mon médecin.

Là, j'ai vu afficher, à la grande joie des Allemands, une dépêche adressée au Prince de Rennes, j'étais en substance : « Les généraux Mercier, Boisdeffre, Gonse, etc., écrabouillés avec tout l'état-major. » Et j'ai vu les Allemands rire.

Cela était, je le répète, signé « Joseph » et quand j'ai demandé qui était le signataire, on m'a répondu par un nom propre bien connu. (Exclamations).

Le président interrompt l'orateur pour donner lecture d'une lettre de M. Joseph Reinach qui, informé que ce propos devait être tenu à la tribune, proteste par avance contre ce récit.

Le général Lambert. — Tout ce que je puis dire, c'est que j'ai lu moi-même la dépêche, qu'elle était signée « Joseph », et qu'ayant demandé qui était ce Joseph, on m'a affirmé que c'était M. Joseph Reinach.

Je suis un vieux républicain et je ne suis pas un clérical. M. le président du Conseil peut l'attester. Je ne dirai rien de plus.

Discours de M. Waldeck-Rousseau

M. Waldeck-Rousseau monte à la tribune. (Mouvements d'attention.)

M. Waldeck-Rousseau. — Messieurs, c'est d'un débat politique que le Sénat est saisi.

Le gouvernement doit lui expliquer sa pensée. Au mois de septembre un jugement a été librement rendu par des chefs militaires. M. Rion a été mal interprété en venant le contester au moyen de documents qui, a-t-il dit, ont trahi le parlement. Le Sénat n'est qu'un seul jugement, mais un jugement. (Applaudissements prolongés à gauche.)

Je dis librement que les juges de ce conseil de guerre n'ont pas été soumis à la pression insidieuse exercée par l'autorité d'un chef. Je ne veux pas, Messieurs, faire ce débat qui me ramènerait que l'avenir parler du passé. Il m'est impossible pourtant de ne pas dire un mot en passant d'une présentation que vous avez entendue tomoiner hier. Non, il n'est pas vrai qu'il soit permis, en quelque circonstance que ce soit, de faire venir devant un conseil de guerre, en dehors des formes légales, un cachette et par derrière.

Cette réponse à la déclaration cynique de Mercier est salvée d'acclamations frénétiques à gauche.

Une voix à gauche s'adressant à la droite : Avez-vous compris ?

M. Waldeck-Rousseau. — Pour comprendre le projet que nous vous apportons, il faut se reporter à la situation qui était celle de la France en septembre dernier. Obéissant à des préoccupations d'humanité que la France entière a sou pris, le gouvernement avait accordé la grâce au condamné de Rennes.

En même temps il prenait vis-à-vis du pays l'engagement de faire tout ce qui dépendrait de lui pour faire cesser l'agitation. (Mouvement au centre et à droite.)

La question était bien simple. Un jugement a été rendu et accepté, mais il résulte du grand nombre d'actions engagées. Fallait-il les laisser se poursuivre dans l'agitation ? Nous ne l'avons pas pensé et nous avons cru reconnaître au vote du pays, en jugeant son vote sur des défaillances au lieu de les punir. (Mouvements divers). De là notre projet. Je demande au Sénat de s'inspirer des exigences et des nécessités de la situation. (Très bien ! très bien ! sur de nombreux bancs).

Les orateurs républicains ont protesté de leur confiance dans le gouvernement. Je demande de lui en accorder un peu davantage. M. Maxime Lecomte propose d'étendre l'amnistie. Mais il ne va pas jusqu'au bout de ses opinions, puisque il refuse à l'un des intéressés l'effet complet de l'amnistie. Il va donc à la fois contre le sentiment de ceux qui ont trouvé que le projet voulait trop de clémence et de ceux qui pensent que l'amnistie montrerait trop de sévérité.

D'autres envisagent le problème sous un autre aspect. Ils disent : ceux-ci sont innocents. Il faut qu'ils soient proclamés tels. Ceux-ci sont coupables. Il faut qu'ils soient atteints. Mais ceux qui témoignent de langage parlent comme s'il ne s'agissait pas en ce moment d'une amnistie. Ceux-ci oublient surtout précisément qu'en négligé, qu'on met de côté tout ce qui est innocence et culpabilité, pour ne voir que l'intérêt public. On nous a dit : « Votez la loi ! » Votez la loi ne produirait pas l'apaisement. Toi de nos contradicteurs n'ont pas, tel entre demande le maintien du *statu quo*.

Dans doute, Messieurs, l'apaisement ne sera pas immédiat et complet. Mais pourquoi être exclusifs ? Vous votez la loi, son principal atteint à l'heure d'apaisement. L'apaisement se faisait déjà. Il n'est vrai aussi que les passions dans ses discours, les passions d'étaient grandement assoupies. Il a fallu les incidents de ces derniers jours, la nouvelle campagne dont vous venez d'être témoins pour réveiller des sentiments éteints ou en sommeil. (Applaudissements prolongés à gauche. Mouvement à droite.) Il crée donc à un apaisement réel si la mesure que nous vous demandons est adoptée.

Au contraire, si elle ne l'est pas, je crois pouvoir prédire que l'émotion publique persistera. (Très bien sur un grand nombre de bancs.)

C'est pourquoi je remarque et c'est ma première conclusion que si, soit par vote d'ajournement, soit par opposition, on rejette de la *statu quo*, le gouvernement n'en prendrait pas la responsabilité et je me demande qui osérait la prendre à sa place. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs. Mouvement prolongé.)

M. Waldeck-Rousseau.—M. Trarieux me dit : « Vous allez dessaisir des juges naturels. Vous allez créer des juges d'exception ; c'est pas urgent, nous n'avons fait qu'appliquer l'article de la loi de 1881. Il n'agit donc de savoir si nous devons faire le possible pour ré-ondre au vœu du pays accepté par la Chambre à une majorité de 400 voix contre 60, si nous laisserons une grave mortelle aux consciences de la République.

J'honore certa as scrupules de la part de ceux qui défendent leur cause jusqu'aux derniers sacrifices. Je comprends que ceux-là se refusent à faire aux contre-révolutionnaires. Voilà ce qu'il faut comprendre en ce pays.

M. Briens. — Est-ce que la justice n'a pas prononcé ?

M. Trarieux. — Voilà pourquoi je ne voterai pas l'amnistie qui n'aura aucun effet. Je voudrais en faire avec une loi de désendrement qui sont une tache à notre législation. Je voudrais prononcer nous abrégations sous les principes de 89. C'est ainsi que nous nous montrerons à la critique et à la sécurité (Longs applaudissements à gauche.)

Discours du général Lambert

Le général Lambert s'étonne de voir un jurisconsulte éminent méconnaître le droit et la loi.

Dreyfus est un condamné. Vous devez vous incliner devant la chose jugée. Je voudrais que dans un exemple du mépris des lois et vous ne mérites pas le titre de législateur. (Très bien !)

Pour nous, Dreyfus est condamné. C'est la vérité légale, et nous ne pouvons pas comprendre qu'on la mette en doute devant les assemblées du pays.

L'orateur s'étonne également d'avoir entendu M. Trarieux accuser ses adversaires de pousser au mépris du Président de la République.

La personne du président est au-dessus de nos querelles. Nous devons tous le respecter. Pour moi, je proteste de mon attachement pour lui.

M. Trarieux dit que ses adversaires sont des cléricaux. Mais il y a des cléricaux de toutes les couleurs ; il y en a des noirs ; il y en a aussi des rouges et des jaunes. (Rires.)

Je suis d'avis que l'on doit respecter la parole que je vous rappelais tout à l'heure : « Il n'y a que des fous et des criminels qui pourraient attaquer l'ordre du conseil de guerre. » (Très bien.)

Je ne veux pas que l'on attaque l'armée.

M. Lourties. — L'armée, personne ne l'attaque.

INCIDENT

Le général Lambert. — M. Trarieux l'a attaquée dans la personne de ses chefs ; souffrez que je la défende.

Si on ne l'attaque pas ici on l'attaque au dehors.

Le président. — Si on attaquait l'armée ici, je ne laisserais à personne l'honneur de la défendre.

Le général Lambert. — J'ai, du reste, terminé. Je veux simplement, pour finir, citer une anecdote.

L'un des principaux généraux de Rennes, j'étais à Ems où m'avait envoyé mon médecin.

Là, j'ai vu afficher, à la grande joie des Allemands, une dépêche adressée au Prince de Rennes, j'étais en substance : « Les généraux Mercier, Boisdeffre, Gonse, etc., écrabouillés avec tout l'état-major. » Et j'ai vu les Allemands rire.

Cela était, je le répète, signé « Joseph » et quand j'ai demandé qui était le signataire, on m'a répondu par un nom propre bien connu. (Exclamations).

Le président interrompt l'orateur pour donner lecture d'une lettre de M. Joseph Reinach qui, informé que ce propos devait être tenu à la tribune, proteste par avance contre ce récit.

Le général Lambert. — Tout ce que je puis dire, c'est que j'ai lu moi-même la dépêche, qu'elle était signée « Joseph », et qu'ayant demandé qui était ce Joseph, on m'a affirmé que c'était M. Joseph Reinach.

Je suis un vieux républicain et je ne suis pas un clérical. M. le président du Conseil peut l'attester. Je ne dirai rien de plus.

Discours de M. Waldeck-Rousseau

M. Waldeck-Rousseau monte à la tribune. (Mouvements d'attention.)

M. Waldeck-Rousseau. — Messieurs, c'est d'un débat politique que le Sénat est saisi.

Le gouvernement doit lui expliquer sa pensée. Au mois de septembre un jugement a été librement rendu par des chefs militaires. M. Rion a été mal interprété en venant le contester au moyen de documents qui, a-t-il dit, ont trahi le parlement. Le Sénat n'est qu'un seul jugement, mais un jugement. (Applaudissements prolongés à gauche.)

Je dis librement que les juges de ce conseil de guerre n'ont pas été soumis à la pression insidieuse exercée par l'autorité d'un chef. Je ne veux pas, Messieurs, faire ce débat qui me ramènerait que l'avenir parler du passé. Il m'est impossible pourtant de ne pas dire un mot en passant d'une présentation dans vous venez de tomoiner hier. Non, il n'est pas vrai qu'il soit permis, en quelque circonstance que ce soit, de faire venir devant un conseil de guerre, en dehors des formes légales, en cachette et par derrière.

Cette réponse à la déclaration cynique de Mercier est salvée d'acclamations frénétiques à gauche.

Une voix à gauche s'adressant à la droite : Avez-vous compris ?

M. Waldeck-Rousseau. — Pour comprendre le projet que nous vous apportons, il faut se reporter à la situation qui était celle de la France en septembre dernier. Obéissant à des préoccupations d'humanité que la France entière a sou pris, le gouvernement avait accordé la grâce au condamné de Rennes.

En même temps il prenait vis-à-vis du pays l'engagement de faire tout ce qui dépendrait de lui pour faire cesser l'agitation. (Mouvement au centre et à droite.)

La question était bien simple. Un jugement a été rendu et accepté, mais il résulte du grand nombre d'actions engagées. Fallait-il les laisser se poursuivre dans l'agitation ? Nous ne l'avons pas pensé et nous avons cru reconnaître au vote du pays, en jugeant son vote sur des défaillances au lieu de les punir. (Mouvements divers). De là notre projet. Je demande au Sénat de s'inspirer des exigences et des nécessités de la situation. (Très bien ! très bien ! sur de nombreux bancs).

Les orateurs républicains ont protesté de leur confiance dans le gouvernement. Je demande de lui en accorder un peu davant